

17

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Madame Elsie Lefebvre, vice-présidente du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Nathalie Pierre-Antoine ainsi que messieurs Pierre Gagnier et Beny Masella à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle six (6) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 10, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « Recommandation au conseil d'administration » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-260

ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 SEPTEMBRE 2017

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adopter l'ORDRE DU JOUR de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2017-261 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 5 ET 7 JUILLET 2017

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues respectivement les 5 et 7 juillet 2017.

CA-2017-262 ADJUGER UN CONTRAT

THERMAL LUBE INC.

ACQUISITION D'HUILE POUR PONT MOTEUR DURAND

STM-5158-09-15-47

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à **THERMAL LUBE INC.** contrat pour l'acquisition d'huile pour pont moteur Durand, pour la période du 10 octobre 2017 au 9 octobre 2020, au montant de **862 050,00 \$**, plus les taxes de **129 091,99 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **991 141,99** \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5158-09-15-47).

21	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001

CA-2017-263

ADJUGER DES CONTRATS

USINAGE VILLENEUVE INC., ELASTOMONT INC., LES PRODUITS INDUSTRIELS RGI (2001) INC. ET DISTRIBUTION LAURENT LEBLANC INC. (DLL INC.)
ACQUISITION DE PIÈCES MÉTALLIQUES À DESSIN POUR LES VOITURES DE MÉTRO STM-5733-03-17-95

VU le rapport de la directrice exécutive - Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, quatre (4) contrats pour l'acquisition de pièces métalliques à dessin, pour la période s'échelonnant du 11 septembre 2017 au 10 septembre 2020 :

- USINAGE VILLENEUVE INC., un contrat au montant de 727 555,06 \$, plus les taxes de 108 951,37 \$, pour un montant maximum de 836 506,43 \$ toutes taxes incluses, pour l'acquisition des items identifiés au nom de ce fournisseur à l'annexe # 1 jointe à la recommandation;
- ELASTOMONT INC., un contrat au montant de 640 167,00 \$, plus les taxes de 95 865,01 \$, pour un montant maximum de 736 032,01 \$ toutes taxes incluses, pour l'acquisition des items identifiés au nom de ce fournisseur à l'annexe # 1 jointe à la recommandation;

- LES PRODUITS INDUSTRIELS RGI (2001) INC., un contrat au montant de 51 487,20 \$, plus les taxes de 7 710,21 \$, pour un montant maximum de 59 197,41 \$ toutes taxes incluses, pour l'acquisition des items identifiés au nom de ce fournisseur à l'annexe # 1 jointe à la recommandation;
- DISTRIBUTION LAURENT LEBLANC INC. (DLL INC.), un contrat au montant de 23 579,01 \$, plus les taxes de 3 530,96 \$, pour un montant maximum de 27 109,97 \$ toutes taxes incluses, pour l'acquisition des items identifiés au nom de ce fournisseur à l'annexe # 1 jointe à la recommandation.

le tout pour un montant de 1 442 788,27 \$ plus les taxes de 216 057,55 \$, pour un montant maximum de 1 658 845,82 \$ toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et aux soumissions produites par les adjudicataires (STM-5733-03-17-95).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	s/o	s/o
Compte	161001	161001
Ordre interne	000000	000000
Règlement d'emprunt	R-145-1	
Montants	1 271 052,48 \$	387 793,34 \$

CA-2017-264

ADJUGER UN CONTRAT

MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) INC.

FOURNITURE DE PNEUS RADIAUX POUR AUTOBUS URBAINS - ACHATS

REGROUPÉS - ATUQ

STM-5674-01-17-54

VU le rapport de la directrice exécutive - Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

APPUYÉ

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adjuger à MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) INC., dans le cadre des achats regroupés de la Société de transport de Montréal (STM), de la Société de Transport de Laval (STL), du Réseau de Transport de Longueuil (RTL), du Réseau de Transport de la Capitale (RTC), de la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), de la Société de transport de Lévis (STLévis), de la Société de Transport de Trois-Rivières (STTR), de la Société de Transport du Saguenay (STSaguenay), des contrats pour la fourniture de pneus radiaux pour autobus urbains, pour une période de vingt-quatre (24) mois, le tout pour un montant avant taxes, pour la STM, de 3 762 968,00 \$, plus les taxes actuelles de 563 504,46 \$, soit un montant maximum pour la Société de 4 326 472,46 \$ et pour un montant avant taxes, pour l'ensemble des Sociétés de transport, de 5 917 618,00 \$, plus les taxes actuelles de 886 163,30 \$, soit un montant maximum de 6 803 781,30 \$ toutes taxes incluses.

Voici le tableau d'adjudication pour chacune des sociétés. Le montant total inclut les taxes TPS/TVQ:

Adjudicataire Michelin Amérique du Nord (Canada) Inc.	STM	STL	RTL	RTC	STLevis	STTR	STSherbrooke	STSaguenay	Total adjudicataire
Bloc A : Pneu « toute position »	3 762 968,00 \$	305 000,00 \$	317 200,00 \$	590 480,00 \$	73 200,00 \$	39 040,00 \$	107 360,00 \$	63 440,00 \$	5 258 688,00 \$
Bloc B : Pneu « traction »	-	251 500,00 \$	377 250,00 \$		-	30 180,00 \$	-	-	658 930,00 \$
Montant sans taxes	3 762 968,00 \$	556 500,00 \$	694 450,00 \$	590 480,00 \$	73 200,00 \$	69 220,00 \$	107 360,00 \$	63 440,00 \$	5 917 618,00 \$
TPS (5 %)	188 148,40 \$	27 825,00 \$	34 722,50 \$	29 524,00 \$	3 660,00 \$	3 461,00 \$	5 368,00 \$	3 172,00 \$	295 880,90 \$
TVQ (9,975 %)	375 356,06 \$	55 510,88 \$	69 271,39 \$	58 900,38 \$	7 301,70 \$	6 904,70 \$	10 709,16 \$	6 328,14 \$	590 282,40 \$
Montant Total avec taxes	4 326 472,46 \$	639 835,88 \$	798 443,89 \$	678 904,38 \$	84 161,70 \$	79 585,70 \$	123 437,16 \$	72 940,14 \$	6 803 781,30 \$

Le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres STM-5674-01-17-54, à la convention-cadre pour divers achats regroupés 2017 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

=	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-265

ADJUGER UN CONTRAT

NABSON INC.

ACQUISITION DE JOINTS DE FERMETURE DE PORTES POUR LES VOITURES DE MÉTRO

STM-5583-11-16-95

VU le rapport de la directrice exécutive - Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adjuger à **NABSON INC.** un contrat pour l'acquisition de joints de fermeture de portes pour les voitures de métro, pour la période du 11 septembre 2017 au 10 septembre 2020, au montant de **211 968,00** \$ plus les taxes de **31 742,21** \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **243 710,21** \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5583-11-16-95).

	IMPUTATION
Compte	161001
Ordre interne	000000
Règlement d'emprunt	R-145-1

CA-2017-266

ADJUGER UN CONTRAT

COMPAGNIE D'ENGRENAGES ET RÉDUCTEURS MESSIAN-DURAND ACQUISITION DE RÉDUCTEURS À VIS POUR LES VOITURES DE MÉTRO STM-5435-06-16-33

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adjuger à COMPAGNIE D'ENGRENAGES ET RÉDUCTEURS MESSIAN-DURAND un contrat pour l'acquisition de réducteurs à vis pour les voitures de métro, pour une période de douze (12) mois, au montant de 559 200,00 \$ plus les taxes de 83 740,20 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **642 940,20 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5435-06-16-33).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-267 **ADJUGER UN CONTRAT**

FRANKLIN EMPIRE INC

ACQUISITION DE 10 MOTORÉDUCTEURS POUR ESCALIERS MÉCANIQUES

STM-5611-12-16-47

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adjuger à FRANKLIN EMPIRE INC. un contrat pour l'acquisition de dix (10) motoréducteurs pour escaliers mécaniques, pour la période du 5 octobre 2017 au 4 octobre 2018, au montant de 331 562,82 \$ plus les taxes de 49 651,53 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 381 214,35 \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (sauf quant au prix ayant été négocié à la baisse) (STM-5611-12-16-47).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre		72200
Compte	563150	563150
Ordre interne	132049	
Montants	372 102,30 \$	9 112,05 \$

CA-2017-268

AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE DU CONTRAT VAPOR RAIL, UNE COMPAGNIE WABTEC FOURNITURE DE PIÈCES DIVERSES POUR LE MÉTRO DE MONTRÉAL STM-4942-12-14-33 RÉSOLUTION CA-2016-355

VU le rapport de la directrice exécutive - Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser une augmentation de l'enveloppe du contrat de fourniture de pièces diverses pour le métro de Montréal adjugé à VAPOR RAIL, une compagnie Wabtec, pour un montant de 169 419,00 \$ plus les taxes de 25 370,50 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 194 789,50 \$, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Compte	161001	161001
Ordre interne	000000	000000
Règlement d'emprunt		R-145-1
Montants	54 054,09 \$	140 735,41 \$

CA-2017-269

<u>AUTORISER LA CONVENTION DE CESSION DU CONTRAT</u> SERVICE DE FREINS MONTRÉAL INC. À U.A.P. INC FOURNITURE DE DIVERSES PIÈCES POUR AUTOBUS URBAINS STM-4529-05-13-58 RÉSOLUTIONS CA-2015-015 ET CA-2015-309

VU le rapport du directeur exécutif - Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

- d'accepter la cession par SERVICE DE FREINS MONTRÉAL INC. à U.A.P. INC. du contrat pour la fourniture de diverses pièces pour autobus urbains;
- d'autoriser la convention de cession et de consentement, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession et de consentement à intervenir entre la Société de transport de Montréal, agissant tant personnellement qu'à titre de mandataire des autres sociétés de transport en commun, de la firme Service de Freins Montréal Inc. à la firme U.A.P. Inc., annexée à la recommandation, sur laquelle les signataires pourront apporter les modifications requises afin de donner plein effet à la présente, le cas échéant;
- d'autoriser la directrice de la Chaîne d'approvisionnement à signer tout document 3° nécessaire pour donner plein effet à la présente.

CA-2017-270

ADJUGER DES CONTRATS PRESCOTT S.M. DIVISION DE BUNZL CANADA INC., LALEMA INC., ET PRODUITS

CHIMIQUES GILCO INC. ACQUISITION D'ACCESSOIRES DE NETTOYAGE

STM-5650-01-17-16

VU le rapport de la directrice exécutive - Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, trois (3) contrats pour l'acquisition d'accessoires de nettoyage, pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2020 :

- PRESCOTT S.M. DIVISION DE BUNZL CANADA INC., au montant de 248 247,87 \$ plus les taxes de 37 175,12 \$, pour un montant maximum de 285 422,99 \$, toutes taxes incluses;
- LALEMA INC., au montant de 171 238,85 \$ plus les taxes de 25 643,02 \$, pour un montant maximum de 196 881,87 \$, toutes taxes incluses;
- PRODUITS CHIMIQUES GILCO INC., au montant de 145 768,04 \$ plus les taxes de 21 828,76 \$, pour un montant maximum de 167 596,80 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 649 901,66 \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5650-01-17-16).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-271

ADJUGER DES CONTRATS

LES ENTREPRISES M.G. TREAD CANADA INC. ET SYSTÈME DE RECHAPAGE RTS (1995) INC

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE RECHAPAGE DE PNEUS STM-5623-12-16-47

VU le rapport de la directrice exécutive - Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

llest

RÉSOLU

- d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants ci-après, deux
 (2) contrats pour l'acquisition d'équipements pour le rechapage de pneus :
 - Bloc 1 LES ENTREPRISES M.G. TREAD CANADA INC., un contrat pour l'acquisition d'un applicateur à semelle au montant de 94 182,81 \$ taxes non incluses;
 - Bloc 2 SYSTÈME DE RECHAPAGE RTS (1995) INC., un contrat pour l'acquisition d'une râpeuse à pneus au montant de 158 020,00 \$ taxes non incluses:
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant de **252 202,81** \$ plus les taxes de **37 767,37** \$, pour un montant maximum pour la Société de **289 970,18** \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5623-12-16-47).

	IMPUTATION
Compte	567140
Ordre interne	888006
Règlement d'emprunt	R-081

CA-2017-272

ADJUGER DES CONTRATS
MGB ÉLECTRIQUE INC. ET ABB INC.
FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS POSTE DE DISTRICT
STM-5693-02-17-87

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II es

RÉSOLU

- 1° d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ciaprès, deux (2) contrats pour l'acquisition de fourniture d'équipements poste de district :
 - Bloc A MGB ÉLECTRIQUE INC., pour la période du 13 septembre 2017 au 30 juin 2021, au montant de 4 668 850,00 \$ plus les taxes de 699 160,29 \$, pour un montant maximum de 5 368 010,29 \$;
 - Bloc B ABB INC., pour la période du 13 septembre 2017 au 30 juin 2019, au montant de 340 000,00 \$ plus les taxes de 50 915,00 \$, pour un montant maximum de 390 915,00 \$;
- d'autoriser le directeur de projets principal du Bureau de projets Équipements fixes Métro à approuver l'exercice des options 1 à 3 du Bloc A selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat, suivant les montants ci-après décrits et en tenant compte des modalités suivantes :

un montant de **57 700,00** \$ plus les taxes de **8 640,58** \$, pour un montant maximum de **66 340,58** \$ afin d'exercer, si requis, l'option 1 pour la fourniture de pièces de rechange. Cette option pourra être exercée si les pièces de rechange sont requises en inventaire:

un montant de **30 000,00** \$ plus les taxes de **4 492,50** \$, pour un montant maximum de **34 492,50** \$ afin d'exercer, si requis, l'option 2 pour la formation. Cette option pourra être exercée si la STM requiert de la formation supplémentaire sur les disjoncteurs haute tension (DHT) pour un maximum de six (6) groupes d'employés dans le but d'effectuer les réglages, les tests, le dépannage, les diagnostics locaux et à distance, ainsi que les remplacements des équipements;

un montant de 17 250,00 \$ plus les taxes de 2 583,18 \$, pour un montant maximum de 19 833,18 \$ afin d'exercer, si requis, l'option 3 pour la formation. Cette option pourra être exercée si la STM requiert de la formation supplémentaire sur le système chargeur-accumulateur pour un maximum de six (6) groupes d'employés dans le but d'effectuer la maintenance préventive, les réglages, les tests, le dépannage, les diagnostics locaux et à distance, ainsi que les remplacements des équipements;

d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle 3° demeure confidentielle jusqu'à la fin des contrats;

le tout pour un montant pour la Société de 5 113 800,00 \$ plus les taxes de 765 791,55 \$, pour un montant maximum de 5 879 591,55 \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5693-02-17-87).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Comptes	566080	566080	591130
Ordres internes	290410	290165	Voir annexe
Règlements d'emprunts	R-149	R-165	
Montants	3 174 122,01 \$	2 631 267,54 \$	74 202,00 \$

CA-2017-273

AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PRIVÉS DE TÉLÉCOMMUNICATION

CELLULAIRE

STM-4346-10-12-68

RÉSOLUTION CA-2012-338

VU le rapport du directeur exécutif - Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat d'acquisition d'équipements et de services privés de télécommunication cellulaire, adjugé à SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS, à compter du 6 septembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2019, au montant de 911 067,60 \$ plus les taxes de 136 432,37 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 1 047 499,97 \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4346-10-12-68).

	IMPUTATION
Centre	39200
Compte	595160

CA-2017-274

ADJUGER UN CONTRAT

MARCO COURNOYER INSPECTIONS INC. (PROTECTION INCENDIE MCI) INSPECTION ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES ICAF 2017-2019 STM-5783-05-17-34

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ

par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à MARCO COURNOYER INSPECTIONS INC. (PROTECTION INCENDIE MCI), un contrat pour l'inspection et l'entretien des systèmes ICAF 2017-2019, débutant le 6 septembre 2017 et finissant le 22 décembre 2019, au montant de 459 765,78 \$, plus les taxes de 68 849,93 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **528 615,71** \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5783-05-17-34).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	303501
Réseau activité	6015196.2000

CA-2017-275 ADJUGER DES CONTRATS

ST-PIE HYDRAULIQUE INC. ET SABLAGE AU JET 2000 INC.
SERVICE DE MÉTALLISATION ET SERVICE D'APPLICATION D'UN FILM GALVANISANT
SUR DIVERSES PIÈCES DE VÉRINS
STM-5708-02-17-47

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- d'adjuger à ST-PIE HYDRAULIQUE INC. un contrat pour un service de métallisation sur diverses pièces de vérins (Bloc A), pour la période du 10 octobre 2017 au 9 octobre 2022, au montant de 629 059,89 \$ plus les taxes de 94 201,72 \$, pour un montant maximum de 723 261,61 \$;
- d'adjuger à SABLAGE AU JET 2000 INC. un contrat pour un service d'application d'un film galvanisant sur diverses pièces de vérins (Bloc B), pour la période 10 octobre 2017 au 9 octobre 2022, au montant de 169 800,00 \$ plus les taxes de 25 427,55 \$, pour un montant maximum de 195 227,55 \$;
- 3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **918 489,16** \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5708-02-17-47).

	IMPUTATION	
Centre	20001	
Compte	551140	
Réseau activité	6012917	

CA-2017-276 AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT

VIDÉOTRON S.E.N.C.

ACQUISITION DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION INTERNET ET RNIS

STM-4185-01-12-68

RÉSOLUTIONS CA-2012-307 ET CA-2015-119

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

- d'autoriser la prolongation du contrat d'acquisition de service de télécommunication Internet et RNIS pour le bloc 1 : services Internet filaire de type « large bande », adjugé à VIDÉOTRON S.E.N.C. jusqu'au 31 mars 2018, au montant de 15 507,75 \$, plus les taxes de 2 322,29 \$, pour un montant maximum de 17 830,04 \$;
- d'autoriser la prolongation du contrat d'acquisition de service de télécommunication Internet et RNIS pour le bloc 2 : services Internet filaire de type « accès », adjugé à VIDÉOTRON S.E.N.C. jusqu'au 31 mars 2018, au montant de 6 617,10 \$ plus les taxes de 990,91 \$, pour un montant maximum de 7 608,01 \$;

d'autoriser la prolongation du contrat d'acquisition de service de télécommunication 3° Internet et RNIS pour le bloc 3 : services de type « RNIS voix et données », adjugé à VIDÉOTRON S.E.N.C. jusqu'au 31 mars 2018, au montant de 31 636,50 \$ plus les taxes de 4 737,57 \$, pour un montant maximum de 36 374,07 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 61 812,11 \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4185-01-12-68).

	IMPUTATION
Centre	39200
Compte	595160

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT CA-2017-277

BELL CANADA

ACQUISITION DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE FILAIRE ET DE FRAIS DE MILLAGE

STM-4187-01-12-68

RÉSOLUTIONS CA-2012-265, CA-2014-223, CA-2015-329, CA-2016-363

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ

par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU

d'autoriser la prolongation du contrat d'acquisition de service de téléphonie filaire et de frais de millage, adjugé à BELL CANADA, jusqu'au 31 mars 2018, au montant de 56 277,85 \$ plus taxes de 8 427,61 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 64 705,46 \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4187-01-12-68).

	IMPUTATION
Centre	39200
Compte	595130

CA-2017-278

AUTORISER UNE AUGMENTATION DE LA RÉSERVE POUR CONTINGENCES

TUYAUTERIE MICHEL K & DENIS INC.

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'HUMIDIFICATION PAR

ATOMISATION À L'ATELIER CYPIHOT

STM-5557-10-16-90

RÉSOLUTION CA-2016-397

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ

par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser une augmentation de la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat, pour le contrat de fourniture et installation d'un système d'humidification par atomisation, autorisé le 13 décembre 2016.

CA-2017-279

ADJUGER DES CONTRATS VIDÉOTRON S.E.N.C. ET BELL CANADA SERVICES DE LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION STM-5624-12-16-09

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, quatre (4) contrats pour des services de liens de télécommunication :

- Bloc 1 Service Internet filaire de type "Accès" à VIDÉOTRON S.E.N.C., pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, au montant de 218 750,00 \$ taxes non incluses;
- Bloc 2 Option 2- Service Internet filaire de type "Large bande" à VIDÉOTRON S.E.N.C., pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, au montant de 452 588,00 \$ taxes non incluses;
- Bloc 3 Service de type "RNIS VOIX" à BELL CANADA, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, au montant de 240 450,00 \$ taxes non incluses;
- Bloc 6 Service SIP privé à **VIDÉOTRON S.E.N.C.**, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, au montant de **248 160,00** \$ taxes non incluses.

le tout pour un montant de 1 159 948,00 \$ plus les taxes de 173 702,21 \$, pour un montant maximum pour la Société de 1 333 650,21 \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5624-12-16-09).

	IMPUTATION
Centre	Type « U »
Compte	595160

CA-2017-280

AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

OPTIMUM ACTUAIRES & CONSEILLERS INC.

SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERT-CONSEILS EN GESTION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

STM-4514-04-13-68

RÉSOLUTIONS CA-2013-215, CA-2013-276 ET CA-2016-256

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte

APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour les services professionnels d'expert-conseils en gestion des lésions professionnelles, adjugé à **OPTIMUM ACTUAIRES & CONSEILLERS INC.**, à compter du 2 octobre 2017 jusqu'au 1^{er} octobre 2018, au montant de **141 700,01** \$, plus les taxes de **21 219,57** \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **162 919,58** \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4514-04-13-68).

	IMPUTATION	
Centre	37420	
Compte	551590	

CA-2017-281

ADJUGER UN CONTRAT KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

SERVICES D'ANALYSE DES DROITS D'ACCÈS INCOMPATIBLES SUR SAP STM-5748-04-17-40

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par madame Marie Turcotte

APPUYÉ

par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adjuger à KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. un contrat pour des services d'analyse des droits d'accès incompatibles sur SAP, pour la période du 6 septembre 2017 au 5 septembre 2020, au montant de 180 000,00 \$, plus les taxes de 26 955,00 \$;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 206 955,00 \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5748-04-17-40).

	IMPUTATION	
Centre	39700	
Compte	551440	

CA-2017-282

AUTORISER UNE MODIFICATION AU CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIEL **ROULANT MPM-10** STM-3909-10-10-38

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par madame Elsie Lefebvre

APPUYÉ

par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la cession par BOMBARDIER TRANSPORT CANADA INC., de certaines factures payables par la STM au Consortium Bombardier Alstom dans le cadre du contrat 3909-10-10-38 pour la fourniture de matériel roulant MPM-10 pour le métro de Montréal, à la banque UNITED OVERSEAS BANK LIMITED, selon les termes et conditions des documents de cession joints en annexes confidentielles à la recommandation;
- d'autoriser une modification au contrat 3909-10-10-38 pour la fourniture de matériel roulant MPM-10, adjugé au Consortium Bombardier Alstom, afin de préciser les conditions encadrant les cas de cession à des fins d'affacturage de factures payables par la STM.

CA-2017-283

ADJUGER UN CONTRAT

CRT CONSTRUCTION INC CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉDICULE À LA STATION DE MÉTRO VENDÔME ET D'UN NOUVEAU LIEN PIÉTONNIER AMT/CUSM

STM-5714-02-17-90

FT UNANIMEMENT

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

APPUYÉ

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb par madame Marie Turcotte

II est

RÉSOLU

- d'adjuger à CRT CONSTRUCTION INC. un contrat pour des travaux de construction pour un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier AMT/CUSM, au montant de 43 655 895,00 \$ plus les taxes de 6 537 470,28 \$;
- d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **50 193 365,28** \$, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5714-02-17-90).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Compte	551140	551140
Ordres internes	370101	213062
Règlements d'emprunts	R-163	R-154
Montants	48 923 695,20 \$	1 269 670,08 \$

CA-2017-284

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC HYDRO-QUÉBEC - CIRCUIT ÉLECTRIQUE STM-5752-04-17-95 RÉSOLUTION CA-2013-350

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET MAJORITAIREMENT, madame Claudia Lacroix Perron s'étant abstenue de voter

II est

RÉSOLU

- d'autoriser la conclusion d'un contrat pour le renouvellement de l'entente de partenariat entre la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») et HYDRO-QUÉBEC (ci-après « HQ ») pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, en vertu de laquelle la STM est membre du Circuit électrique et prévoyant, entre autres, d'acquérir des bornes auprès du fournisseur attitré de HQ pour la recharge de véhicules électriques et d'en assurer la gestion, lesquelles bornes seront mises à la disposition des employés travaillant dans divers centres de transport de la STM, le tout conformément aux termes et conditions de l'amendement 1 du contrat pour l'entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 2° d'autoriser les signataires à consentir à toute modification audit contrat qui n'est pas incompatible avec la recommandation et de signer tout document nécessaire afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

CA-2017-285

ACCEPTER LES MANDATS (ATUQ) – REGROUPEMENT POUR LA VALORISATION DES AUTOBUS

STM-5631-12-16-54

VU le rapport de la directrice exécutive - Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'accepter les mandats reçus ou à venir (joints en annexe à la recommandation) de la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (STL), le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL), le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (RTC), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (STO), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STSherbrooke), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY (STSaguenay) et la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS (STLévis) :

- a) pour entreprendre toutes les démarches et procédures nécessaires pour procéder à un appel d'offres et d'adjuger un contrat pour un service regroupé de disposition responsable, s'il y a lieu, en leur nom et pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, pour la période 2017-2020, le tout conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport (RLRQ, c. S-30.01), et ce, en autant que les quantités du contrat ne dépassent pas les quantités suivantes :
 - quatre cent quatre-vingt-dix (490) autobus pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM);
 - quatre-vingt-dix (90) autobus pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (STL);

- · cent quarante-deux (142) autobus pour le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL);
- quatre (4) autobus pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS (STLevis);
- trente (30) autobus pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STSherbrooke);
- cent cinquante (150) autobus pour le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (RTC);
- trente (30) autobus pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY (STSaguenay);
- cinquante-deux (52) autobus pour la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (STO);
- b) pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

CA-2017-286

AUTORISER UN AVENANT DE MODIFICATION DE BAIL FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR AGRANDISSEMENT DU MAGASIN DE CHAUSSURES AU 255 CRÉMAZIE STM-5775-05-17-105 RÉSOLUTIONS CA-2011-025 ET CA-2016-015

VU le rapport du directeur exécutif - Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

APPUYÉ

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

- d'autoriser la conclusion d'un avenant de modification de bail à intervenir entre le FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR (le « Locateur ») et la Société de transport de Montréal (la « STM »), afin de louer un espace additionnel d'une superficie locative de 332 pieds carrés (la « Superficie Additionnelle ») à être ajouté à l'espace présentement loué par la STM étant le local numéro 45 dans l'immeuble situé au 255, boulevard Crémazie Est, à Montréal, pour une période d'environ 42 mois débutant à la date de livraison de la Superficie Additionnelle et se terminant le 28 février 2021, pour un montant de 58 144,91 \$ avant taxes, soit 66 852,11 \$ toutes taxes incluses, ce montant comprenant les améliorations locatives requises pour l'agrandissement, le loyer de base, les taxes foncières et les frais d'exploitation, le tout selon les termes et conditions du bail;
- d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de 1 162,00 \$ avant taxes, soit un montant maximum de 1 336,01 \$ toutes taxes incluses, pour des frais accessoires non prévus au bail, pour des services devant être effectués par le Locateur pendant la durée du bail, le tout assujetti à la politique de gestion PG. 1.02;
- d'autoriser les signataires à consentir toute modification au projet d'avenant de modification de bail qui n'est pas incompatible avec la présente, afin de donner pleinement effet à la recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 68 188,12 \$, toutes taxes actuelles incluses (STM-5775-05-17-105).

	IMPUTATION	
Compte	573110	
Ordre interne	901935	

CA-2017-287

AUTORISER L'ENTENTE DE LOCATION D'UN TERRAIN (SITE GLEN) ENTRE LA STM ET LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL (CUSM) POUR LA DURÉE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PROJET VENDÔME STM-5862-08-17-106

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser les termes et conditions de l'Entente de location à intervenir entre le CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL (ci-après le «CUSM») et la Société de transport de Montréal (ci-après «STM») pour la location d'un terrain sur le site du nouveau centre hospitalier du CUSM situé sur le site Glen, pour la durée des travaux nécessitant l'utilisation de cet espace, estimée à vingt-quatre (24) mois, pour un loyer mensuel de 7 500,00 \$, soit un montant pour le terme de 180 000,00 \$ plus les taxes de 26 955,00 \$, pour un montant total de 206 955,00 \$ toutes taxes comprises;
- d'autoriser le directeur de projets principal, Bureau de projet Vendôme, à poursuivre l'Entente de location pour une période maximale de six (6) mois, pour un montant de 45 000,00 \$ plus les taxes de 6 738,75 \$, pour un montant total de 51 738,75 \$ toutes taxes comprises, si le chantier des travaux du projet Vendôme devait se prolonger;
- 3° d'autoriser les signataires de la STM à apporter ou consentir toute modification à l'Entente de location non incompatible avec la recommandation afin de donner pleinement effet à la présente;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **258 693,76** \$, toutes taxes actuelles incluses (STM-5862-08-17-106).

	IMPUTATION
Compte	573110
Ordre interne	370101
Règlement d'emprunt	R-163

CA-2017-288

AUTORISER L'ENTENTE DE SOUS-LOCATION D'UN TERRAIN (SITE 5100) ENTRE LA STM ET LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL (CUSM) POUR LA DURÉE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PROJET VENDÔME STM-5683-02-17-106

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele APPUYÉ par madame Elsie Lefebvre

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

- d'autoriser l'entente de sous-location d'un espace de deux mille neuf cents et neuf dixièmes (2 900,9) mètres carrés situé sur le lot quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-douze (4 195 192) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à intervenir entre le CUSM et la STM, pour la durée des travaux nécessitant l'utilisation de cet espace, estimée à vingt-quatre (24) mois, pour un loyer mensuel de 7 023,00 \$, soit un montant pour le terme de 168 552,00 \$ plus les taxes de 25 240,66 \$, pour un montant total de 193 792,66 \$, toutes taxes comprises;
- 2° d'autoriser le directeur de projets principal, Bureau de projet Vendôme, à poursuivre l'Entente de location pour une période maximale de six (6) mois, pour un montant de 42 138,00 \$ plus les taxes de 6 310,17 \$, pour un montant total de 48 448,17 \$ toutes taxes comprises, si le chantier des travaux du projet Vendôme devait se prolonger;
- 3° d'autoriser les signataires de la STM à apporter ou consentir toute modification à l'Entente de location non incompatible avec la recommandation afin de donner pleinement effet à la présente;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 242 240,82 \$, toutes taxes actuelles incluses (STM-5683-02-17-106).

	IMPUTATION
Compte	573110
Ordre interne	370101
Règlement d'emprunt	R-163

ADOPTER LA GRILLE GÉNÉRIQUE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES CA-2017-289 OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE **DIVERSES ÉTUDES EN TRANSPORT** STM-5865-08-17-95

VU le rapport du directrice exécutive - Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), le système générique de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres public ou sur invitation intitulé : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIVERSES ÉTUDES EN TRANSPORT :

>	Compréhension du mandat	20 points
>	Méthodologie et approche	30 points
>	Plan de travail	10 points
>	Compétence et expérience du chargé de projets	25 points
>	Compétence et expérience de la firme et de l'équipe	15 points
	TOTAL :	100 points

^{2°} de fixer à 50 le facteur qui s'additionne au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final.

CA-2017-290

NOMMER LE DIRECTEUR EXPERTISE RESSOURCES HUMAINES AU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (SYNDICAT DU TRANSPORT DE MONTRÉAL CSN) **RÉSOLUTION CA-2017-027**

VU le rapport du directeur exécutif - Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer monsieur JEAN-FRANÇOIS DIONNE, directeur Expertise Ressources humaines, à titre de membre nommé par la Société pour siéger au COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (SYNDICAT DU TRANSPORT DE MONTRÉAL CSN), en remplacement de madame Pascale Dionne. Les membres seront dorénavant les suivants :

Mesdames Céline Desmarteau, Angèle Dubé, Marie-Claude Léonard, Linda Lebrun, ainsi que messieurs Alain Brière, Jean-François Dionne, Sylvain Joly et Luc Tremblay; le directeur général étant membre d'office et président de ce Comité;

- que cette nomination entre en viqueur le 6 septembre 2017 et demeure en force jusqu'au 15 mars 2018 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;
- 3° que la présente résolution modifie la résolution CA-2017-027 adoptée le 1er février 2017.

<u>CA-2017-291</u> <u>AUTORISER LA PROMESSE D'ACHAT, LES ACTES DE VENTE, DE SERVITUDE ET DE CESSION</u>

ACQUISITION DE TERRAINS ET SERVITUDE ENTRE LA STM ET LA VILLE DE MONTRÉAL - CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU STM-5848-07-17-105

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

- d'autoriser la promesse d'achat par la Société de transport de Montréal (la « STM »), ainsi que les actes de vente, de servitude et de cession qui en découleront dans le cadre de transactions à intervenir avec la VILLE DE MONTRÉAL pour le projet d'agrandissement du Centre d'attachement Viau, pour un montant de 340 000,00 \$ plus taxes, pour un montant total de 390 915,00 \$, comprenant les transactions suivantes:
 - a) l'acquisition par la STM de la Ville de Montréal de certaines parties du lot 1 879 634 du Cadastre du Québec, montrées à la description technique et au plan l'accompagnant préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre de la firme PHB Arpenteurs-Géomètres Inc., le 24 janvier 2017, sous le numéro 1187 de ses minutes, soit :
 - i) la PARCELLE 1, ayant une superficie de 10,1 mètres carrés;
 - ii) la PARCELLE 13, ayant une superficie de 937,0 mètres carrés; et
 - iii) la PARCELLE 15, ayant une superficie de 199,7 mètres carrés;
 - b) la cession par la STM à la Ville de Montréal d'une partie du lot 1 876 691 du Cadastre du Québec, montrée à la description technique et au plan l'accompagnant préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre de la firme PHB Arpenteurs-Géomètres inc., le 24 janvier 2017, sous le numéro 1 187 de ses minutes, soit la PARCELLE 18, ayant une superficie de 33,1 mètres carrés;
 - c) l'acquisition par la STM de la Ville de Montréal d'une partie du lot 1 879 633 du Cadastre du Québec, montrée à la description technique et au plan l'accompagnant préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre de la firme PHB Arpenteurs-Géomètres inc., le 19 juin 2017, sous le numéro 1 500 de ses minutes, soit la PARCELLE 1, ayant une superficie de 194,5 mètres carrés;
 - d) la création d'une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied et en véhicule en faveur de la STM et de Compagnie France Film inc., grevant une partie du lot 1 879 633 du Cadastre du Québec, montrée à la description technique et au plan l'accompagnant préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre de la firme PHB Arpenteurs-Géomètres inc., le 19 juin 2017, sous le numéro 1 500 de ses minutes, soit la PARCELLE 2, ayant une superficie de 385,2 mètres carrés;
- 2° d'autoriser les signataires de la STM à signer la promesse d'achat, ainsi que les actes de vente, de servitude et de cession qui en découleront, et tout document connexe requis dans le cadre de ces transactions, afin de donner pleinement effet à la recommandation;
- 3° d'autoriser toutes modifications qui ne seraient pas incompatibles avec la recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 390 915,00 \$, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	399615
Règlement d'emprunt	R-162

CA-2017-292 AUTORISER LA PROMESSE D'ÉCHANGE, LES ACTES D'ÉCHANGE ET DE SERVITUDE ENTRE LA STM ET LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES (RIO) POUR L'ACQUISITION ET LA VENTE DE TERRAINS POUR LE CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU STM-5282-01-16-15

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser la promesse d'échange de parcelles de terrain entre la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») et la **RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES** (ci-après la « RIO ») et l'acte d'échange et les actes de servitudes qui en découleront, dans le cadre de l'agrandissement du Centre d'attachement Viau, pour un montant de 28 669,50 \$ plus les taxes applicables de 4 293,26 \$, pour un montant total de 32 962,76 \$, comprenant les transactions suivantes relatives à certains lots définis et montrés à la description technique et au plan l'accompagnant préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, de la firme PHB Arpenteurs-Géomètres inc., le 8 février 2017, sous le numéro 1187 de ses minutes (ci-après la "description technique"):

pour les parcelles de terrain acquises par la STM de la RIO, parties du lot 1 879 632 du Cadastre du Québec et montrées à la description technique :

- a) la PARCELLE 2, ayant une superficie de 698,9 mètres carrés;
- b) la PARCELLE 4, ayant une superficie de 51,3 mètres carrés;
- c) la PARCELLE 5, ayant une superficie de 958,1 mètres carrés;
- d) la PARCELLE 7, ayant une superficie de 22,7 mètres carrés;
- e) la PARCELLE 8, ayant une superficie de 456,9 mètres carrés;
- f) la PARCELLE 9, ayant une superficie de 594,9 mètres carrés;
- g) la PARCELLE 10, ayant une superficie de 976,4 mètres carrés;
- h) la PARCELLE 11, ayant une superficie de 915,7 mètres carrés;
- i) la PARCELLE 14, ayant une superficie de 186,0 mètres carrés;
- j) la PARCELLE 22, ayant une superficie de 449,0 mètres carrés;

pour les parcelles de terrain acquises par la RIO de la STM, ou cédées par la STM à la RIO et montrées à la description technique :

- k) la PARCELLE 6, ayant une superficie de 51,3 mètres carrés;
- la PARCELLE 19, ayant une superficie de 76,6 mètres carrés, partie du lot 1 876 691 du Cadastre du Québec;
- m) la PARCELLE 21, ayant une superficie de 1 356,7 mètres carrés, partie du lot 1 878 127 du Cadastre du Québec;

pour la création de servitudes réelles et perpétuelles en faveur de la STM, notamment :

- n) la création d'une servitude réelle et perpétuelle de limitation de poids en faveur de la STM, grevant les parcelles de terrain cédées à la RIO;
- la création d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction en faveur de la STM, grevant une partie du lot 1 879 632 du Cadastre du Québec appartenant à la RIO, définie et montrée à la description technique comme étant la PARCELLE 20;

- p) la création d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de la STM, grevant les parcelles de terrain cédées à la RIO pour permettre l'entretien, la réparation et l'évacuation à partir des structures auxiliaires du Centre d'attachement et du métro Viau, ainsi que l'entretien et la réparation du puits de lumière de la station Viau;
- q) la création d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la STM, permettant l'installation, l'entretien et le remplacement d'un puits de transition et de raccordement pétrolier sur un socle de béton, grevant une parcelle de terrain appartenant à la RIO afin de permettre le remplissage par la surface, d'un réservoir de carburant pétrolier situé dans une parcelle de terrain en tréfonds appartenant à la STM;
- r) la création d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de la STM grevant une parcelle de terrain appartenant à la RIO pour permettre l'entretien, le remplacement et le remplissage périodique du réservoir de carburant pétrolier appartenant à la STM et mentionné au paragraphe q);
- d'autoriser le paiement d'un montant de 16 408,75 \$ plus les taxes de 2 457,21 \$, pour un montant total de 18 865,96 \$, pour couvrir les honoraires professionnels encourus par la RIO pour la préparation de la Promesse de vente et d'acquisition, ainsi que l'acte de vente requis pour les transactions énumérées ci-haut;
- 3° d'autoriser les signataires de la STM à signer la Promesse de vente et d'acquisition entre la RIO et la STM, ainsi que l'acte de vente qui en découlera, et tout document connexe requis dans le cadre de ces transactions, afin de donner pleinement effet à la recommandation;
- 4° d'autoriser toutes modifications qui ne seraient pas incompatibles avec la recommandation;

le tout pour un montant maximum pour la Société de 51 828,72 \$, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	399615
Règlement d'emprunt	R-162

CA-2017-293

AUTORISER UN CONTRAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) POUR L'ACHAT D'ESPACES MÉDIAS DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DE L'AUTOMNE 2017 - MESURES D'ATTÉNUATION DES CHANTIERS TURCOT-BONAVENTURE-CHAMPLAIN

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'autoriser un contrat au **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)** pour l'achat d'espaces médias dans le cadre de la campagne publicitaire de l'automne 2017 pour promouvoir les bonifications de service liées aux chantiers routiers du triangle Turcot-Bonaventure-Champlain, au montant de **695 804,00 \$** avant les taxes.

Ce montant inclut l'achat de l'espace média, les frais de production, les honoraires de l'agence et la commission du CSPQ.

Cette dépense sera remboursée dans le cadre du projet de mitigation TBC (MTMDET et Ville de Montréal).

Le tout pour un montant total pour la Société de **800 000,00** \$, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	38200
Compte	553375
Ordre interne	2861

CA-2017-294

AUTORISER UN CONTRAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE POUR L'OFFRE DU MTMDET SUR NOS PROGRAMMES D'ABONNEMENT

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ

par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'autoriser un contrat au CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) pour l'achat d'espaces médias dans le cadre de la campagne publicitaire de l'automne 2017 pour promouvoir le programme d'abonnement OPUS à l'année, au montant de 615 000,00 \$ avant les taxes.

Ce montant inclut l'achat de l'espace média, les frais de production, les honoraires de l'agence et la commission du CSPQ.

Cette dépense sera par la suite remboursée en totalité par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Cette autorisation est conditionnelle au financement du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Le tout pour un montant total pour la Société de 707 096,25 \$, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	38200
Compte	594110

CA-2017-295 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 20.

Les résolutions CA-2017-260 à CA-2017-295 inclusivement, consignées dans ce procèsverbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du conseil d'administration

PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif

SYLVAIN JOLY

ANNEXE A

PÉRIODE DE QUESTIONS

ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE

LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 À 17 h 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

Mme Sophie Lamontagne

Elle représente le Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM. D'entrée de jeu, elle lit un article publié le 31 août 2017 dans Le Devoir et La Presse, concernant le tarif réduit pour les personnes bénéficiant du statut d'étudiant réputé à temps plein. Elle veut savoir ce que compte faire la STM pour régler la faille bureaucratique qui s'est créée compte tenu du fait qu'au lieu d'appliquer les critères établis dans la *Loi sur l'aide financière aux études* (RLRQ, c. A-13.3) pour reconnaître le statut d'étudiant réputé à temps plein, elle applique les critères plus restrictifs qui ont été établis par les différentes universités.

Le président

Les critères sont définis dans la nouvelle loi constituant l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et qui détient une juridiction exclusive en matière de tarification. La STM ne fait qu'appliquer les règles édictées par l'ARTM. Il faudrait adresser la demande à l'ARTM.

QUESTION 2

M. Martin Dion

Il souhaite savoir pourquoi les bus qui circulent la nuit ne sont pas tous munis d'une rampe avant, considérant que le transport adapté n'est plus disponible à ce moment et quelle est la procédure appliquée lorsqu'une rampe avant est défectueuse durant la nuit?

Quelles sont les démarches à entreprendre pour obtenir un dossier visiteur auprès d'un autre organisme de transport adapté dans le territoire de l'ARTM?

Sa question concerne l'obtention d'un dossier visiteur. Lorsqu'il téléphone à Mascouche, on lui dit de communiquer avec l'ARTM et à l'ARTM on lui dit que c'est la STM qui doit faire la demande pour un dossier visiteur.

Le président II demande à Mme Amilcar de répondre à la question.

Mme Renée Amilcar Directrice exécutive – Bus

Il est difficile de s'assurer que tous les bus qui circuleront de nuit seront munis d'une rampe avant puisqu'ils sont souvent sortis depuis le matin ou l'après-midi. Toutefois, plus de 1000 bus sur 1800 sont munis d'une rampe avant et dans les mois à venir, la STM sera de plus en plus en mesure de répondre à cette demande.

La nuit, lorsqu'une rampe est défectueuse, la STM applique la même procédure que durant le jour. Le chauffeur téléphone au centre opérationnel, un chef d'opération se rend sur place et une solution sera assurément trouvée.

Le président

La STM achètera au cours des prochaines années 1230 nouveaux bus, en plus des 347, soit autour de 1500 bus supplémentaires qui seront tous munis d'une rampe avant. Avec le temps, les bus munis d'une rampe arrière seront de plus en plus rares.

Pour la deuxième question, il demande à M. Gagnon d'y répondre.

M. Mario Gagnon Directeur – Transport adapté

Dans un premier temps, il lui demande de préciser sa question. S'agit-il d'une demande pour obtenir le statut de visiteur ou pour effectuer un déplacement métropolitain vers Mascouche?

M. Gagnon propose de le rencontrer afin de clarifier son besoin.

QUESTION 3

M. Normand Bélisle

Lors de l'assemblée publique qui s'est tenue en février, il a demandé le déplacement d'un arrêt de la ligne 427. Un suivi a été fait le 12 mai, lors duquel on lui a indiqué qu'une étude concernant l'achalandage de la ligne orange était en cours à la suite de l'arrivée des voitures Azur. À une autre occasion, on lui a répondu qu'il fallait réévaluer l'achalandage de la ligne 427. Il est d'avis que le processus pour déplacer un arrêt de 3 coins de rue est assez compliqué. Il veut connaître les derniers développements dans ce dossier.

Concernant le tableau afficheur indiquant les prochaines stations dans les voitures Azur, il est d'avis qu'il devrait y avoir des tableaux, de part et d'autre des voitures, qui afficheraient l'information en fonction de la direction du train.

Le président II demande à M. Michel Tremblay de répondre à la question.

M. Michel Tremblay

Directeur - Planification et développement du réseau

Il y a encore certains aspects à vérifier au niveau de la sécurité avant de procéder au déplacement d'un arrêt. Il est vrai que c'est un processus plutôt complexe, mais on analyse actuellement la possibilité de rééquilibrer le niveau de service des lignes 27 et 427, en fonction du changement d'achalandage résultant de l'arrivée des voitures Azur. La demande de déplacement d'un arrêt sera étudiée en parallèle.

Il propose de lui remettre sa carte professionnelle pour lui fournir plus d'éclaircissements, si nécessaire.

Le président

Lorsqu'on parle de révision du réseau de bus, c'est justement de cela dont il est question. Tout est un jeu d'équilibre et l'on souhaite, de façon globale, mieux répondre aux différentes réalités.

Pour la deuxième question, c'est une observation qui a déjà été faite. Une vérification sera effectuée pour savoir s'il est possible de procéder à une modification.

QUESTION 4

Mme Michèle Chappaz

Madame est candidate pour Projet Montréal. Elle remet copie de la pétition qu'elle a déposée à l'arrondissement Verdun, visant à demander que la station De L'Église devienne accessible avant 2022. Elle se dit un peu surprise de constater que l'on ne semble pas tenir compte de l'achalandage pour choisir les stations qui deviendront accessibles. Elle voudrait comprendre comment la STM procède pour faire ses choix.

Le président

La STM est déjà convaincue de l'importance de rendre toutes les stations accessibles. Au début, on projetait d'effectuer des travaux dans 14 stations, mais grâce à de l'argent provenant d'autres projets, c'est 21 stations que l'on prévoit rendre accessibles pour 2022 et 31 stations pour 2025. À l'origine, le choix des 14 stations avait été fait en fonction de l'ampleur des travaux à effectuer pour rendre une station accessible. On a préféré débuter avec les plus simples. Pour la station De L'Église, les travaux s'annoncent plutôt complexes, mais la STM va y arriver.

QUESTION 5

M. Gilbert Bauer

Concernant la révision du réseau d'autobus, est-ce que ce projet inclura des modifications d'itinéraires?

Est-ce que la révision des itinéraires sera faite en lien avec les travaux routiers qui auront été complétés d'ici là (réduction de la largeur des routes, augmentation de la largeur des trottoirs, ajout de saillies de trottoir, suppression de stationnements, etc.) et qui rendent la conduite d'un bus de plus en plus difficile?

Le président

La STM examinera l'ensemble du réseau et elle essaiera de le rééquilibrer pour le rendre plus efficace. Il est possible que certains itinéraires soient modifiés, mais tout cela sera fait dans un certain délai. Il faudra tout d'abord procéder à une consultation auprès des arrondissements concernés, définir les besoins avec des spécialistes, vérifier toutes les données d'achalandage fournies par iBUS, etc. L'objectif étant bien sûr d'effectuer un meilleur rééquilibrage de l'ensemble du réseau dans le but d'offrir un meilleur service.

Pour la deuxième question, avant de procéder à la révision du réseau, la STM procédera à des consultations auprès des arrondissements, mais aussi auprès de toutes les personnes concernées de près ou de loin (les élus, différents fonctionnaires, les clients, les résidents, les citoyens et les chauffeurs). C'est une démarche qui se fera de façon très ouverte pour qu'elle soit le plus efficace possible.

Pour les autres questions, il lui demande de revenir le mois prochain.

QUESTION 6

M. Maurice Demers

Concernant les travaux de ventilation qui ont nécessité une excavation sur la rue Guy, il suggère d'installer des panneaux de bois pour éviter que les gens qui circulent à proximité soient pris de vertige.

Il est d'avis qu'il n'y a pas suffisamment de panneaux indicateurs dans le réseau souterrain permettant de trouver les stations de métro.

Le président

Pour la première question, lorsqu'on procède à des excavations dans le but d'effectuer des travaux, des installations visant à assurer la sécurité sont déjà prévues, mais on prend note de son commentaire.

Pour la deuxième question, ce n'est pas la STM qui est responsable de la signalisation dans les immeubles du Centre-Ville (Centre Eaton, Place Ville-Marie), c'est l'organisation RÉSO. Il est vrai qu'il peut parfois s'avérer difficile de savoir dans quelle direction on se dirige. On prend en note du commentaire et on communiquera avec les gens qui s'en s'occupent pour voir ce qui peut être fait.